

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 6

Artikel: Petite poste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cte petéte histoire qu'i vos raiconte ne vos intéresse pont bin—lâi protchaine fois, i vos veu raicontaî les désagrémènts, ai peu le pô de tschance qu'i aid je aivu dà tchain ç'â qu'i seu daîn les aîffaires.

En aittendaint i me recomaînde bin, i ai in dépôt de ces pînces ai coppai.

Djoset le Mentou.

Proverbes pour février.

Que disent-ils ? Voici les principaux :

Février qui beaucoup neige
D'un bel été devient le pleige (garant).

Février le court, le pire de tous.

Pluie de février vaut égoût de fumier.

Selon ce que vieillards ont dit,
Si le soleil se montre et luit
A la *Chandeleur* (2 février), croyez
Qu'encor un hiver vous aurez.

A la Chandeleur les grandes douleurs.

La veille de la Chandeleur
L'hiver se passe ou prend vigueur.

La chandelle qui va devant vaut mieux que
celle qui va derrière.

Qui b'en chante et bien danse
Fait un métier qui peu avance.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 4
du *Pays du Dimanche* :

11. LOGOGRIPHE.

Oranger, Orange, Orage, Oran, Or.

12. ÉNIGME.

Pic.

13. ANAGRAMME.

Paine, épine.

Ont envoyé des solutions complètes : MM. Marguerite et Bluet d'Ajoie à Porrentruy ; G. trou V. les Bois ; Albus à Bassecourt ; Hedwige à Bassecourt ; Genevois à Cornol ; Eau gusté à Va Rhin à Porrentruy ; Et va riz à Porrentruy ; F. Koller, instituteur à Montvelelier ; Louis Surdez à Porrentruy ; Edmond Beuchat fils à Undervelier ; André Louis à Bernévésin ; Cécile Froidevaux, institutrice au Noirmont ; Noël Opan à Berne ; J. Collin à Charmoille ; Alfred et Irène Claude au Creux-des-Biches ; Koller à Sauley ; Perce-neige à Boncourt ; Pauvre cage vide à Réclère ; P. L. à Fontenais ; Jn B. de Grandjeron.

Solutions partielles : MM. Ch. Chèvre à Glovelier ; Cécile Boucon, tailleur au Noirmont ; Or Hle à trouvé, Breuleux ; Une Delémontaine ; P. Fri D, au Maire A ; Tante Rose à Porrentruy ; J. B. à Porrentruy ; Louis Rattaggi à Muriaux ; G de Viné à Bale ; A. Démaison, compt. à Einsiedeln ; Florant Marchand, institutrice à Movelier ; Irénée Henry à Porrentruy ; V. B. à Bassecourt ; Jos Christe, anc. receveur à Bassecourt ; Paul Aubry à Courfaivre ; Charles Chételat à Lanton ; A. Jeannerat-Meyer, institutrice à Montéol ; Pataplouff à Porrentruy ; Noël Nuamennh à Boncourt ; A. V. à St-Ursanne ; Melle A. Brunette R. aux Genevez ; Henri Jolidon à Surmoran (St-Brais) ; L'École, Ah ! Mettemberg ; Louis Schattler, inst. à Muriaux ; Jules Vaclair, fils à Fahy ; Alcide Lovis à Sauley ; Marie Willemin à Sauley ; V. Ridié à Saingnelégier ; Anna Lovis à Sauley ; Léa Cuemat au Roselat ; Henri Courbat à Porrentruy ; Léon Léchenne, maire à Scout ; Roméo qui cherche Juliette à Porrentruy ; Alphonse Voirol aux Genevez ; C. Sangsue à Cornol ; Louis L'aitardjie au Noirmont ; Alfred Marquis à Mervelier.

18. LOGOGRIPHE.

Si, dans ma petite voiture,
Vous retrouvez mon fardeau, mon chemin,
Mon véhicule et ma souillure,
Il faut me rendre masculin,
Quand on me prend pour nourriture.

19. ANAGRAMME

Au pauvre infortuné
J'apporte l'espérance.
L'enfant abandonné
En moi trouve assistance.
Mais par une habile manœuvre
Je puis porter jupon
Grandes manches et voilette.
De maintes jeunes filles
Je deviens le prénom.

20. ÉNIGME.

Entre tous les serpents, il en est un que la terre n'a pas engendré, que nul n'égale ni en rapidité ni en fureur. Il s'élançe sur sa proie avec une voix formidable, extermine dans un accès de rage, le cavalier et sa monture. Il aime les plus hautes cimes. Ni serrure, ni verrou ne peuvent préserver de son attaque ; une armure l'attire. Il brise en deux comme de minces épis l'arbre le plus fort, il broye l'airain quelq' épais qu'il soit. Et ce monstre n'a jamais menacé deux fois. Il expire dans son propre feu, dès qu'il tue il est mort.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 8 février.

Avis industriels et commerciaux

Postes. — Aux termes d'un ordre de l'année 1897, on peut demander l'exemption des droits de douane pour les marchandises importées en Suisse dans un certain but et d'avant être expédiées à l'étranger dans un but déterminé ou pour celles envoyées de la Suisse à l'étranger pour revenir ensuite en Suisse. Il suffit d'une mention inscrite à la main dans la déclaration en douane pour l'importation, ou pour l'exportation avec indication du motif de la demande de prise en note.

L'expérience a démontré la nécessité de faire figurer cette mention aussi sur le bulletin d'expédition qui doit porter d'une manière apparente et bien lisible la mention : « A prendre en note au bureau des douanes suisses à la frontière. »

Bulletin agricole et commercial

La semaine a débuté par un léger refroidissement de la température, il y a quelques petites gelées, puis le temps s'est adouci en donnant beaucoup d'humidité et de brouillard, mais pas de pluie. Le baromètre est toujours très élevé. Rien ne permet encore de prévoir un prochain changement de régime.

Un hiver doux et agréable, mais il n'est pas

bon pour l'agriculture ; les mauvaises herbes se développent outre mesure, les petits animaux, mollusques et rongeurs, ne cessent pas leurs ravages et les terres argileuses ne sont pas ameublées. La saison des grands froids est bien près de sa fin et il est probable que nous n'aurons pas cette année de gelées intenses, mais l'hiver peut se prolonger indéfiniment en retardant l'arrivée des belles journées du printemps et il peut survenir des gelées tardives qui, quoique légères, causent un grand tort à la végétation.

L'état des récoltes en terre est toujours satisfaisant ; néanmoins on se plaint dans certaines contrées des dommages causés par les limaces. — Par un arrêté en date du 14 janvier, le ministre français de l'agriculture a interdit l'importation et le transit en France des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, provenant de la Suisse, en raison de la fièvre aphteuse qui sévit dans ce pays.

Cote de l'argent

Du 26 janvier 1898

Argent fin en grenailles fr. 100 le kilo.

Mise au concours

Toutes les places de maîtres à l'École cantonale de Porrentruy pour une période de dix ans. S'inscrire jusqu'au 15 février.

Convocations d'assemblées

Fontenais. — Le 6, à 11 h., pour ratifier diverses ventes et achats de terrains.

Pommerats. — Le mercredi 2, à 3 h., pour faire le classement des ayants-droit aux lots d'affouage.

Courtedoux. — Le 30, à midi et demie, pour voter le budget etc...

Chevenez-Courtedoux. — Assemblée de l'arrondissement d'état-civil le 13 février, de 11 à 2 heures, à la maison d'école de Chevenez, pour nommer l'officier d'état-civil.

Glovelier-Sauley. — Assemblée paroissiale le 30, à 2 1/2 h., pour donner un témoignage de fidélité au curé de la paroisse.

Lajoux. — Idem à 3 1/2 h., pour modifier le budget.

Mettemberg. — Le 3, à 12 1/2 h., pour renouveler les autorités communales.

Undervelier. — Le 30, à 2 h., pour voter le budget et ratifier une décision.

Bassecourt, le 30 à 2 h. pour ratifier une vente de chéval et un achat, s'occuper des fontaines et des reverberes ; voter un subsidie au syndicat d'élevage etc.

Petite poste

G. trou V., Les Bois. — Votre nom a été effectivement omis par oubli dans le N° 4 du *Pays du dimanche*. Vous deviez figurer parmi les personnes ayant trouvé des solutions partielles.

Fleur des Bois, aux Bois. — Il est probable.

Bons mots.

A LA VISITE.

Le médecin-major :
« Où vous sentez-vous le plus mal ? »

Peitpaul : « Au régiment, m'sieu le l'major ».

CHEZ LE COIFFEUR.

Le client : « Vous venez de me faire une jolie estafilade. Allons ! qu'est-ce que je vous dois ? »

Le coiffeur : « La barbe, c'est 20 centimes, plus un emplâtre ; en tout 35 centimes ».



Le petit Chaperon rouge s'amuse dans la forêt au lieu de porter les provisions destinées à sa grand'mère. Où se tient-il ?